

PARIS, la Seine

réservé aux agents de la Sarthe
(72)

*Flanez au fil des rues parisiennes, des
grands magasins et des musées.
Partez en croisière sur la Seine et
admirez les plus emblématiques
monuments de la capitale.*



23 novembre 2024

→ Programme, tarifs et inscription [cliquez ici](#) **avant le 14 octobre 2024**

Les actions de la SRIAS sont ouvertes aux agents dont la résidence administrative est basée en Pays de la Loire, rémunérés sur le budget de l'Etat (hors FPH et FPT) qu'ils soient actifs ou retraités, titulaires comme contractuels, à leur conjoint et enfants à charge ainsi que dans les mêmes conditions aux agents travaillant dans des établissements publics ayant passé une convention avec la fonction publique tels qu'ils sont précisés dans un arrêté du 22 décembre 2023 du ministère de la transformation et de la fonction publique pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006, relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat.

Pour toutes demandes d'informations sur le programme ou difficultés avec le formulaire d'inscription **contacter Tourisme et Loisirs Rezé** : contact@tourismeloisirs44.fr

En cas de **désistement** (justifié) après inscription joindre : srias.paysdelaloire@gmail.com

Consignes importantes :

déconseillée aux enfants de - 4 ans

En cas d'inscription non retenue, le remboursement sera automatiquement géré par Tourisme et Loisirs



**Avant de valider votre paiement,
pensez à modifier le montant de la contribution helloAsso.**

